

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DEPARTEMENTALE

DE L'ARBITRAGE



PROCES-VERBAL N° 2

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE. Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE. Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141- 4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport.

Stage du Samedi 5 Septembre 2026

Présents: Gérald BETTANCOURT (Président), Claude TELLENE, Jérôme FABRE, Claude MICHEL, Bernard GUELHES, Mme Nathalie GUELEN, Jamal SAHBI

Assistant: Adil MOURABIT (CTDA),

La CDA Vaucluse adresse ses sincères condoléances à EL FIGHA, à sa famille et à ses proches, à la suite du décès de son papa.

La Commission tient à lui témoigner tout son soutien et toute sa sympathie dans cette douloureuse épreuve.

• **STAGES DE RENTREE DES ARBITRES**

La CDA se satisfait du taux de participation (80%) des arbitres au stage de rentrée Sénior, soit 89 arbitres présents

Cette journée a permis de lancer la saison par la réalisation des Tests Physiques, Test Théorique et présentation de la politique technique.

La CDA remercie les représentants des clubs de **MAILLANE, ST GRES FONTVIEILLE** et **AUTRE PROVENCE** qui ont participé au stage lors de la présentation de la politique technique.

Cette présentation permet de rappeler les orientations retenues pour la saison et de faciliter les échanges Arbitres/Club.

L'objectif est de favoriser une démarche de développement continu des compétences et de permettre à chaque arbitre d'évoluer dans un cadre clair et structuré.

ACTIVITÉS SPORTIVES



La CDA remercie également tous les observateurs présents lors de ce rassemblement

Pour les arbitres n'ayant pas participé au Stage ou au Tests Physiques, nous rappelons les dates prévues :

- ➔ 1^{er} rattrapage Tests Physiques : mercredi 16 septembre 2025
- ➔ 2^e rattrapage Tests Physiques : samedi 3 octobre 2025
- ➔ Dernier rattrapage Tests Physiques : Date à définir courant novembre

- **ADMINISTRATIF**

- 1- Protocole de Communication

Un rappel est effectué auprès de l'ensemble des arbitres concernant le protocole de communication à respecter dans le cadre de leurs fonctions.

Il est notamment demandé à chacun de veiller au respect des circuits de communication définis par la Commission et de privilégier les canaux officiels pour toute transmission d'information.

- 2- Saisie des rapports des Officiels

Un rappel est également effectué concernant la saisie des rapports sur l'espace officiel. Les arbitres sont invités à faire preuve de rigueur et de régularité dans la saisie de leurs rapports, dans les délais impartis, afin de garantir un suivi administratif efficace et une exploitation optimale des informations par la Commission.

Toute absence de rapport sera sanctionnée d'une amende pour non-envoi de rapport de 20€ conformément à l'annexe des Dispositions financières 2026-2027 du 17/08/2026.

- **GROUPE D'OBSERVATION**

La Commission a transmis par mail, la constitution des groupes d'observation par catégorie. Ces groupes ont vocation à permettre un suivi plus régulier des arbitres identifiés et à disposer d'éléments objectifs concernant leurs prestations, leur progression et leur capacité à évoluer vers le niveau supérieur.

Les observations seront réalisées conformément aux orientations techniques définies par la Commission.

Pour la catégorie D1 : 3 observations dont 1 inopinée

Pour la catégorie D2 : 3 observations dont 1 inopinée

Pour la catégorie D3 : 2 phases d'observation afin d'accéder à un système Play-Off

- 1 observation du 6/09/2026 au 31/12/2026
- Play-Off : 2 observations du 01/01/2027 au 15/05/2027 en D2
- Play-Down : 1 observation

Pour la catégorie D4: 1 observation

Pour les Espoir : 2 à 3 Observations en U19, puis Play-Off avec 1 ou 2 observations en Sénior

ACTIVITÉS SPORTIVES



- **PROMOTION ACCELEREE**

Au regard des informations qui lui sont remontées lors du stage du 5 septembre 2026, la CDA souhaite faire observer, **SIJELMASSI IDRISSE Soufiane** et **M'HAYA Mehdi**, pour une éventuelle promotion accélérée au titre d'Arbitre District 3.

Cette observation aura lieu courant septembre afin de consolider le groupe de cette catégorie

Fin du Stage 18h

Le Président
Gérald BETTANCOURT

Le Secrétaire
Claude MICHEL